

VOYAGIS

Voyage d'études C.N.D.B des régions PACA, Languedoc-Roussillon et Corse

Suisse - Autriche du 11 au 14 novembre 2009



PROGRAMME DES VISITES

Mercredi, 11 novembre 2009

10h20 départ de Montpellier en avion via Paris
(possibilité départ de Marseille ou Nice)

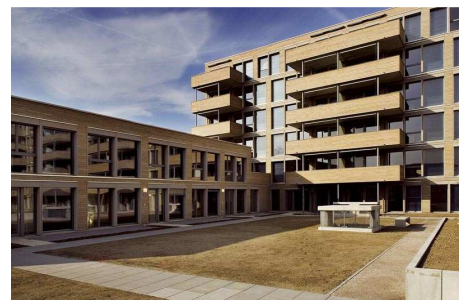
14h35 arrivée à Zurich aeroport

15h00 départ pour Winterthur

16h00 visite de l'immeuble à logements "Eulachhof "

18h00 accueil à l'hôtel Krone

21h30 dîner à l'hôtel



Logements "Eulachhof "

Jeudi, 12 novembre 2009

07h00 petit déjeuner à l'hôtel

08h00 départ pour Ludesch

10h00 visite de la maison individuelle Rauch



Maison Rauch



Roger Boltshauser architecte,
avec Martin Rauch, 2007
bâtiment entièrement réalisé en
pisé et matériaux écologiques

12h00 déjeuner au restaurant Töpfer's

13h30 visites à Ludesch :
- **centre communal passif**
- **résidence Allmeinteilweg**

16h00 visite de l'entreprise **Ökohaus Walch**

17h00 départ pour Vals

19h30 accueil à l'**hôtel Therme Vals**

20h00 dîner à l'hôtel

22h30-24h00 **bains de nuit** dans les thermes



Therme de Vals



centre communal passif de Ludesch

vendredi, 13 novembre 2009

07h00 petit déjeuner à l'hôtel

09h30 départ pour Sumvitg

10h30 visite de la **chapelle de Sogn Benedegt**

11h30 départ pour Laax

12h00 déjeuner **restaurant Posta Veglia**

13h30 départ pour Waldstatt

15h00 visite de l'**entreprise bois Lignatur** à Waldstatt



Siège administratif de Marché International Kempththal

16h00 départ pour
Kempththal

17h30 visite du **Siège administratif de Marché International**

18h30 départ pour Regensdorf

19h00 accueil à l'**hôtel 4***

20h00 dîner à l'hôtel



chapelle de Sogn Benedegt

Samedi, 14 novembre 2009

07h00 petit déjeuner à l'hôtel

08h30 visite du **lotissement solaire Sunny Watt**

10h00 départ pour Zurich

10h30 visite de la **résidence Hegianwandweg**, Zürich

12h00 déjeuner

14h30 arrivée à l'aéroport de Zurich

16h35 décollage de Zurich aéroport

22h30 arrivée à Montpellier (ou en fonction de votre départ - retour Marseille ou Nice)

VOYAGE D'ETUDE C.N.D.B.
des régions PACA, Languedoc-Roussillon et Corse

Suisse/Autriche du 11 au 14 novembre 2009



Jean-Marie HAQUETTE
Délégué Régional du C.N.D.B.
(Comité National pour le Développement du Bois)
Régions : Languedoc-Roussillon, PACA et Corse
126 rue du Cep de Vigne
34160 CASTRIES
Tél : 06 82 57 32 52
<mailto:jm.haquette@cndb.org>

Ce voyage d'études est organisé par le C.N.D.B. des régions PACA, Languedoc-Roussillon et Corse

BULLETIN D'INSCRIPTION
à retourner avant Le 10 juillet 2009

Nom _____ Prénom _____

Société ou organisme _____

Adresse _____

Téléphone _____ Télécopie _____ E-mail _____

ACCOMPAGNE(E) DE

Nom _____ Prénom _____

Société ou organisme _____

Adresse _____

Téléphone _____ Télécopie _____ E-mail _____

Je confirme mon inscription au voyage d'études et formation professionnelle :

- Prix par personne en chambre individuelle 1181.00 €* X _____ personne(s) =
- Prix par personne en chambre double 1076.00 €* X _____ personne(s) =

PRIX TOTAL DU VOYAGE D'ETUDES =

Au titre de mon inscription, ci-joint un chèque de **400,00 €** d'acompte par personne.

Chèque à établir à l'ordre de Voyagis.

Paiement possible par carte bancaire (Visa, Mastercard), merci de compléter le formulaire prévu à cet effet.

Je certifie avoir pris connaissance des conditions de participation et les accepte toutes.

Fait à _____

Le _____

Signature _____

PRIX ET CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Ce voyage d'études est organisé en partenariat avec le C.N.D.B. des régions PACA, Languedoc-Roussillon et Corse et l'agence de voyages VOYAGIS.

Toute inscription nécessite le renvoi du bulletin d'inscription dûment renseigné ou d'une commande écrite signée à
VOYAGIS - Immeuble Le Marivaux -11 rue Condillac - 33000 BORDEAUX / Tél : 05 56 79 77 75 / Fax : 05 56 79 77 76
<mailto:archi@voyagis.fr>

Pour que la demande d'inscription soit prise en compte, celle-ci doit être accompagnée ou confirmée par le règlement de votre acompte.

LE PRIX COMPREND

- Les Vols FRANCE / SUISSE A/R
- La mise à disposition d'un autocar de tourisme à usage privatif pour le transport et les transferts nécessaires à la réalisation du programme
- 2 nuits d'hébergement en chambre double en hôtel 3* & 4*
- 1 nuit aux Thermes de Vals avec bain de nuit
- Les repas mentionnés au programme soit du dîner du 11/11/2009 au déjeuner du 12/11/2009
- L'assistance et les services d'un architecte guide francophone durant le séjour
- Frais et/ou honoraires de visites à hauteur de 650,00 €
- L'assurance assistance rapatriement, annulation bagages

NE COMPREND PAS

- Les boissons, les pourboires chauffeur bus et guide et dépenses d'ordre personnel
- Tous les services non mentionnés au programme ou en option
- Les suppléments éventuels pour chambre privative (single ou double)
- Les augmentations dues à des facteurs extrêmes tels que la hausse du carburant ou les variations du taux de change
- Possibilité de prendre une assurance annulation « toute cause » (justifiable et imprévisible) : nous consulter

TARIF VALABLE POUR UN MINIMUM DE 25 PARTICIPANTS

Le solde est à régler impérativement avant le 01/10/2009. Des informations vous seront données ultérieurement.

Toute annulation individuelle d'un participant sera pris en compte et entraînera le paiement des frais suivants :

- 30 % si l'annulation intervient entre la date d'inscription et le vendredi 11 septembre 2009
- 60 % si l'annulation intervient entre le 12 septembre 2009 et le 10 octobre 2009
- 80 % si l'annulation intervient entre le 11 octobre 2009 et le 01 novembre 2009
- 100% si l'annulation intervient entre le 02 novembre 2009 et la date du départ

Modifications de programme ou de prix

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'intervenir certaines visites ou prestations en fonction des aléas de dernière heure ou dans le souci d'accroître l'intérêt du voyage. Les prix sont basés sur les cours des changes à la date à laquelle la proposition a été négociée. Ils sont susceptibles d'être modifiés en fonction de la fluctuation des tarifs aériens et taxes d'aéroport, du nombre de personnes inscrites, du prix des prestations terrestres, du taux de change et des disponibilités à la date de confirmation.

Conditions générales de vente

Les conditions générales de vente régissant les rapports entre les agences de voyages et leurs clients ont été fixées par l'arrêté ministériel du 14 Juin 1982 (publié au Journal Officiel du 27 Octobre 1982). Il vous est possible de les consulter sur simple demande auprès de notre agence. L'achat d'un voyage implique l'adhésion totale aux présentes conditions de vente et conditions de participations.